

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2824**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Mécanicien(ne) réparateur(trice) d'engins de chantier

Nouvel intitulé : Mécanicien(ne) réparateur (trice) d'engins et de matériels option travaux publics, option manutention

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) d'engins de chantier réalise des opérations d'entretien, de remise en état et de dépannage sur les machines et les engins de chantier des travaux publics: bouteurs, chargeurs, pelles hydrauliques, tracto-pelles, compacteurs, camions et équipements de chantier. L'arrêt d'une machine de chantier est coûteux et parfois lourd de conséquences ce qui incite les entreprises à privilégier la maintenance préventive (entretien et révision) pour limiter leur immobilisation. En cas d'avarie, le(la) mécanicien(ne) devra intervenir directement sur le chantier pour y remédier.

Les techniques de réparation qu'il (elle) met en œuvre, s'appliquent sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique, dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués. L'évolution rapide des machines, des matériels de réparation et de diagnostic implique, pour le réparateur, de réactualiser périodiquement ses compétences.

Les engins et matériels de chantier développent des puissances importantes et la manutention de leurs organes nécessite l'utilisation de matériels et de techniques appropriés.

Il (elle) exerce son activité sous la responsabilité d'un chef d'atelier qui lui précise, par un « ordre de réparation », les travaux à réaliser et les consignes à observer. Il (elle) s'appuie sur une documentation technique « constructeur » qui lui précise les données techniques et les modes opératoires à respecter.

Les horaires sont normalement réguliers mais certains travaux, tels que la réfection de routes, peuvent entraîner des aménagements liés aux contraintes des chantiers.

Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements sur chantier.

#### 1. REALISER L'ENTRETIEN PERIODIQUE DES ENGIN ET DES MATERIELS DE CHANTIER

Recueillir et exploiter les informations fournies par les utilisateurs et les spécifications des constructeurs d'engins et de matériels de chantier.

Organiser les interventions de révision périodique des engins et des matériels de chantier.

Effectuer les vérifications et les opérations préconisées par le constructeur, dans le cadre de l'entretien des engins et des matériels de chantier.

Réaliser les contrôles et les réglages préconisés par le constructeur, dans le cadre des révisions périodiques des engins et des matériels de chantier.

Vérifier la conformité et les performances des engins et des matériels de chantier.

#### 2. MONTER ET REMETTRE EN ETAT LES EQUIPEMENTS DE PRODUCTION DES ENGIN ET DES MATERIELS DE CHANTIER

Exploiter les plans et spécifications du constructeur pour monter et adapter des équipements d'engins de chantier.

Fabriquer et assembler des pièces mécano soudées pour adapter ou réparer des équipements d'engins de chantier.

Monter et régler les équipements de production des engins et des matériels de chantier.

Réparer les pièces d'usure d'équipements de production d'engins et de matériels de chantier.

Procéder aux essais fonctionnels d'équipements de production d'engins et de matériels de chantier.

#### 3. REPARER EN ATELIER LES ENGIN ET LES MATERIELS DE CHANTIER PAR REMPLACEMENT DE PIECES ET D'ORGANES

Remettre en état les engins de chantier par échange standard d'organes.  
 Effectuer les contrôles nécessaires pour statuer sur l'état des pièces mécaniques d'engins et de matériels de chantier.  
 Réparer les ensembles mécaniques d'engins de chantier.  
 Contrôler et réparer les circuits et composants hydrauliques des engins et des matériels de chantier.  
 Remettre en état les circuits et les organes électriques des engins de chantier.

#### 4. DEPANNER SUR SITE LES ENGINES ET LES MATERIELS DE CHANTIER

Organiser les interventions de dépannage sur chantier des engins et des matériels conformément aux indications de l'ordre de travail.  
 Effectuer les différents contrôles et mesures pour déterminer l'origine d'une avarie sur les engins et matériels de chantier.  
 Remettre en état de fonctionnement, sur chantier, les engins et matériels suite à une avarie.  
 Conduire des essais de fonctionnement en situation de production des engins de chantier.  
 Effectuer un compte-rendu d'intervention.

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) d'engins de chantier exerce :

- dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics ce qui peut impliquer des déplacements sur les chantiers, y compris à l'étranger ;
- dans les réseaux de distribution des constructeurs d'engins de chantier ;
- dans les entreprises de distribution, de location et de réparation des engins et matériels de chantier ;
- dans les ateliers des directions départementales de l'équipement.

Mécanicien de machines agricoles - Mécanicien de matériels de manutention et de BTP - Mécanicien de matériels de motoculture et de parcs et jardins.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**1603** : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

#### Réglementation d'activités :

Pour déplacer les engins, le (la) mécanicien(ne) doit être titulaire d'une autorisation de conduite valide. Dans le cadre des interventions de maintenance des engins hors production et selon les recommandations de la CNAM, le CACES R.372 catégorie 10 sert de base à la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'entreprise.

#### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

#### Validité des composants acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-2

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14/02/2005 paru au JO du 01/03/2005

Arrêté du 18/02/2010 paru au JO du 09/03/2010

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Mécanicien(ne) réparateur (trice) d'engins et de matériels option travaux publics, option manutention